



ACTE D'AUTORISATION

Transfert d'une autorisation de l'Union

Vu le Règlement d'exécution (UE) 2024/1990 de la Commission:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. La famille de produits biocides:

Lactic acid Family - Quatchem - Famille de produits biocides est autorisé conformément à l'article 6 du Règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/09/2033. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:
Neogen Italia S.r.l.
Numéro BCE: /
c/o REGUS Palazzo Bernini Centro Direzionale Milano Due, Via Fratelli Cervi snc
IT 20054 Segrate, Milano
- Nom commercial de la famille de produits : Lactic acid Family - Quatchem - Famille de produits biocides
- Numéro d'autorisation de la famille de produits: EU-0030143-0000
- Forme sous laquelle la famille de produits est présentée:
 - o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Acide L-(+)-lactique (CAS 79-33-4): 4% - 4%

- Type de produit et usage en vue duquel la famille de produits est autorisée:

3 Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire Uniquement autorisé pour la désinfection des trayons après la traite.

§2. Fabricant des produits de la famille et fabricant de chaque substance active:



- Fabricant Lactic acid Family - Quatchem - Famille de produits biocides:

QUAT-CHEM LTD, GB

- Fabricants Acide L-(+)-lactique (CAS 79-33-4):

PURAC BIOCHEM B.V., NL
Jungbunzlauer S.A. , FR

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation de la famille de produits:

- Cette famille de produits se compose de 2 meta SPC's.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

Bruxelles,

Autorisation de l'Union, avec effet à partir du 03/10/2023 le 12/02/2025

Transfert d'une autorisation de l'Union, avec effet à partir du 12/08/2024

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M.. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Louis Lucrèce

Le: 13/03/2025